



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 3 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne, pose la première pierre du futur site industriel *Bollig und Kemper* au Plessis-Pâté ce mercredi 3 octobre 2018

Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne, pose la première pierre du futur site industriel ***Bollig und Kemper***, *actuellement* localisé à Fleury-Mérogis, leader dans le secteur de la fabrication et de la vente de revêtements industriels et domestiques (peintures synthétiques, vernis, pâtes pigmentaires et résines).

Après STEF et East-Belt, l'implantation de *Bollig und Kemper* est, dans le cadre de la restructuration du site de l'ancienne base aérienne 217, la troisième implantation majeure sur le nouveau secteur de la zone d'activité de la Tremblaie au Plessis-Paté auquel l'État a contribué à la viabilisation du site en allouant un financement de 2,6 millions d'euros.

Cet investissement s'inscrit, **au titre de 2018, dans le cadre du Contrat d'Intérêt National** de la Porte Sud du Grand Paris où l'État engage près de 9 millions d'euros dans le cadre du CIN après avoir déjà investi 14 millions en 2017.

L'implantation de *Bollig und Kemper* valide ainsi une stratégie volontaire de l'État pour participer, aux côtés de ses partenaires, à attirer de nouvelles activités sur le site de l'ancienne base aérienne et plus largement sur le territoire de la Porte Sud du Grand Paris.

Cette implantation permet de maintenir l'emploi et l'activité industrielle en Essonne, de moderniser l'outil productif pour être davantage compétitif tout en étant respectueux de l'environnement.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la préfecture www.essonne.gouv.fr et les réseaux sociaux Facebook et Twitter.